https://www.saintsebastien.fr/actualites/bientot-le-30-km-h-generalise/

Le 30 km/h généralisé

19 mai 2026

Déplacement

Depuis septembre, la commune a franchi une étape importante en matière de qualité de vie et de sécurité : la majorité des rues sont passées en zone limitée à 30 km/h. Cette mesure s'accompagne de la mise en place des priorités à droite.

Une circulation plus douce et sécurisée

Il existait déjà sur la commune près de 70 secteurs en zone 30. L'objectif mené avec Nantes Métropole a été de généraliser cette règle sur l'ensemble de la ville afin de sécuriser davantage les espaces publics. À 30 km/h, **le risque d'accident grave diminue fortement**, notamment pour les piétons et les cyclistes. Moins de vitesse, c'est aussi moins de bruit et de stress, pour une ambiance plus calme dans les quartiers. Et, contrairement aux idées reçues, rouler moins vite ne signifie pas forcément perdre du temps : en ville, la vitesse moyenne est souvent déjà proche de 30 km/h. Une vitesse harmonisée favorise une circulation plus fluide et limite les freinages brusques.

La généralisation du 30 km/h encourage aussi les mobilités douces. Marcher, faire du vélo ou utiliser des trottinettes devient plus agréable et plus sûr, contribuant ainsi à une ville plus durable.

Image not found or type unknown

La règle de la priorité à droite

Nantes Métropole est intervenu par quartiers (douze zones) cet été, de 1er juillet au 28 août. Ils ont consisté à poser la signalétique et à supprimer des stops. Avec le 30 km/h, **la priorité à droite est généralisée (sauf aux carrefours les plus dangereux).**

Image not found or type unknown

Carte des zones de déploiement des 30km/h

Image not found or type unknown

Carte des effacements des stops

Voir en plein écran

Ville apaisée

- Ma ville passe en mode 30 km/h | pdf | 1.44 Mo